

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 avril 2026

N°20260422.D02

Objet : ADMINISTRATION - ELECTION VICE-PRESIDENT DU CCAS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRÉSENTS () :

- Mme Christine BOST, Présidente du CCAS,
- Mme Anne-Gaëlle Mc NAB, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- Mme Laurence ROY, membre du Conseil Municipal, déléguée,
- M. Alain GILBERT, membre du Conseil Municipal, délégué,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- M. Claude ARDOUIN, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées,
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées.
- Mme Brigitte PONS-PETIT, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Janine DARROUZES, personnalité qualifiée,

ABSENTE EXCUSÉE : (1)

- Mme Claire THYBOEUF, représentante des Associations Familiales

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

Vu les dispositions de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS,

Vu les articles L123-6 et R123-18 à R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°20260422.D01 du CCAS en date du 22 avril 2026 portant modification du Règlement intérieur du CCAS d'Eysines

EXPOSE

Madame Christine BOST, Présidente du CCAS, propose au Conseil d'Administration de procéder à l'élection du Vice-Président du CCAS, pour la durée du mandat, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages des présents et représentés.

Chaque Administrateur peut être candidat et Madame la Présidente invite donc les membres présents à faire acte de candidature.

Madame la Présidente recueille la/les candidature(s) de :

- Mme MC NAB Anne-Gaëlle

Cette (Ces) candidature(s) est (sont) soumise(s) au vote des Administrateurs.

Le vote donne les résultats suivants :

- Nombre de voix « pour » : 10
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de voix « contre » : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 10

Après en avoir délibéré et sur la base des résultats du vote organisé, le Conseil d'Administration :

- désigne Mme MC NAB Anne-Gaëlle en qualité de Vice-Présidente du CCAS pour la durée de son mandat d'Administrateur du CCAS d'EYSINES
- autorise la Présidente du CCAS à signer tout document et à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du C.C.A.S.,


Christine BOST

